

## Discours de Svenn Stray (Luxembourg, 30 juin 1970)

**Légende:** Le 30 juin 1970, Svenn Stray, ministre norvégien des Affaires étrangères, prend la parole lors de la Conférence diplomatique qui réunit à Luxembourg les six États membres des Communautés européennes et les quatre pays candidats à l'adhésion.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne. Questions diverses. Élargissement des Communautés européennes, AE 15450.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_svenn\\_stray\\_luxembourg\\_30\\_juin\\_1970-fr-a0529562-8aaa-4ed0-927f-6645b67ee72b.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_svenn_stray_luxembourg_30_juin_1970-fr-a0529562-8aaa-4ed0-927f-6645b67ee72b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2012

## Discours de Svenn Stray (Luxembourg, 30 juin 1970)

Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement norvégien je tiens à vous remercier de votre invitation à cette réunion de Luxembourg. Le fait que dix ministres européens des Affaires Étrangères sont rassemblés ici pour ouvrir des négociations en vue de l'élargissement des Communautés européennes prouve bien que l'évolution de la politique des marchés en Europe occidentale entre dans une phase nouvelle et importante.

A deux reprises, en 1962 et en 1967, le Gouvernement norvégien avait demandé à négocier sur la base de l'article 237 du Traité de Rome, de l'article 98 du Traité de Paris et de l'article 205 du Traité de l'Euratom. Nous sommes heureux de constater que, grâce à la réunion de La Haye des Chefs d'États ou de Gouvernement, il nous est aujourd'hui possible d'entamer ces négociations.

La Communauté que vous représentez, Monsieur le Président, est une communauté en expansion. Achèvement, renforcement et élargissement, voilà ce qui a inspiré ces derniers temps l'action de la Communauté.

Le Gouvernement norvégien pense qu'il faut élargir et renforcer la coopération entre les peuples d'Europe, ce qui contribuera à l'exploitation efficace de l'ensemble de nos ressources et donnera à l'Europe une possibilité accrue d'exercer une influence conforme à nos traditions démocratiques et culturelles communes. Cette coopération doit être conçue de façon à servir les intérêts de tous les pays d'Europe, grands ou petits.

Les possibilités de jeter un pont entre les deux marchés européens me paraissent meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. Au cours de ces négociations, il faut espérer que se manifesterà la volonté de résoudre tous les problèmes, et que le résultat atteint sera avantageux, non seulement pour chacun des pays participants, mais aussi pour l'ensemble de l'Europe.

Le Gouvernement norvégien considère le Traité de Rome comme un fondement adéquat pour une coopération européenne élargie, avec sa finalité, l'ensemble des règles contenues dans les traités présents, et les règlements et les directives adoptés par la suite. L'application en Norvège de certains de ces règlements et directives soulèvera des problèmes considérables que nous désirons discuter au cours des négociations, problèmes qui ont leur origine dans des situations spécifiquement norvégiens.

L'économie norvégienne est fortement orientée vers l'extérieur. Il a fallu en effet trouver des débouchés internationaux pour une grande partie de nos marchandises et pour les services de notre marine marchande. Les exportations totales de biens et de services correspondent à 40 % environ du produit national brut. De plus, nos exportations se concentrent sur un petit nombre de marchés importants et se limitent à un nombre très restreint de produits. C'est pourquoi nous avons participé activement aux efforts entrepris pour libéraliser le commerce mondial et renforcer la coopération économique internationale. Les quatre cinquièmes des exportations norvégiennes de marchandises sont absorbées par l'Europe occidentale. C'est donc avec un vif intérêt que la Norvège a suivi l'intégration européenne.

Nos échanges avec les pays membres de la Communauté ont considérablement augmenté, mais l'accroissement des échanges avec les pays de l'AELE, et notamment avec les pays nordiques, a été bien plus intense. La coopération à l'intérieur de l'AELE a été pour nous une bonne expérience. Des liens économiques solides ont été tissés entre les pays de l'AELE. Le Gouvernement norvégien accorde au maintien du marché libre ainsi établi un poids décisif.

Le marché nordique obtenu grâce à l'AELE a une importance toute particulière. L'éventuel rétablissement des barrières commerciales aujourd'hui disparues, poserait de très graves problèmes. Au cours des négociations qui s'ouvrent maintenant, il faut trouver des solutions assurant la continuation des échanges réalisés aujourd'hui entre les pays nordiques. La coopération nordique englobe le secteur économique et bien d'autres domaines, et elle repose sur des traditions solides et anciennes. La Norvège attache du prix à son maintien et à son développement. Je voudrais à ce propos attirer votre attention sur l'importance du

marché nordique du travail.

Les questions que nous aimerions soulever pendant les négociations sont en premier lieu liées à la situation géographique de notre pays et aux données naturelles. Mener une politique de développement régional est d'une grande importance pour nous. Il est essentiel que nous puissions continuer à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à cet effet.

Une Communauté élargie, dont la Norvège fera partie, comptera seulement 1,5 pour cent de Norvégiens. Dans un pays aussi étiré en longueur et dont le peuplement est si clairsemé, le maintien de l'implantation démographique restera constamment un problème primordial. Il faudra donc toujours assurer des conditions satisfaisantes pour l'exercice des activités dans l'agriculture et dans la pêche. Pour conserver la répartition de la population dans le pays tout entier, il faut nécessairement maintenir une activité agricole ayant approximativement la dimension et le caractère qu'elle a aujourd'hui. Au point de vue de la protection civile, il est également vital de maintenir une agriculture assurant à la population un minimum d'approvisionnement en denrées alimentaires.

Pour la Norvège, les thèmes de la négociation devraient pouvoir se limiter essentiellement à l'agriculture, la pêche, les mouvements des capitaux et le droit d'établissement. Permettez-moi, Monsieur le Président, de mentionner brièvement ces questions dès aujourd'hui.

Pour l'agriculture et la pêche, je rappellerai la déclaration qu'a faite au nom du Gouvernement norvégien le 4 juillet 1962, son Ministre des Affaires Étrangères d'alors, Halvard Lange. Je ne vais pas recommencer aujourd'hui l'exposé présenté par lui des désavantages concurrentiels permanents de l'agriculture norvégienne par rapport à celle du continent européen. Néanmoins, je me permettrai de souligner ceci : 3 pour cent seulement de notre territoire est constitué par des terres arables. La production agricole de la Norvège ne représente qu'un demi pour cent de la production agricole totale d'une Communauté élargie. A la dimension européenne, la production norvégienne est marginale; des solutions spécifiques durables pour l'agriculture norvégienne ne devraient donc pas avoir de répercussions sensibles pour l'agriculture européenne.

Par suite des conditions naturelles la production agricole s'est orientée vers les fourrages et l'élevage qui représentent 80 pour cent environ des revenus des paysans. Dans certaines régions, la production de fruits et légumes est très importante. Les importations couvrent presque totalement les besoins norvégiens de sucre et de céréales destinées à la consommation humaine, la moitié des céréales à fourrage et une proportion importante des fruits et légumes. Au total, la production agricole norvégienne fournit moins de 40 pour cent des calories nécessaires. Notre pays est un importateur net important de denrées alimentaires.

L'adhésion à la Communauté élargie entraînera, par suite d'importations considérables de denrées alimentaires, un accroissement important de ses dépenses en devises. La Norvège n'a pas de problèmes d'excédents agricoles.

La politique agricole norvégienne veut assurer aux paysans un revenu aligné sur celui des travailleurs engagés dans d'autres activités économiques. Pour cela le niveau des prix est relativement élevé. Si l'agriculture norvégienne avait à s'aligner sur les prix communautaires en vigueur, il s'en suivrait une diminution de 40 à 50 pour cent du revenu actuel des paysans. Au cours des négociations, il faudra trouver des solutions garantissant aux paysans un revenu de leur production qui leur assure l'assiette économique nécessaire pour continuer à exercer leur profession. D'un point de vue compétitif les désavantages de l'agriculture norvégienne étant permanents, ces solutions devront également être durables.

Dans les régions côtières, la pêche reste dans une grande mesure la base même de l'implantation des habitants. L'activité industrielle qu'on y trouve est aussi essentiellement fondée sur la pêche. Dans beaucoup de régions, il n'y a pas, ou il y a peu d'emplois autre que ceux liés à la pêche.

A cause de la géographie et des conditions naturelles, la pêche en Norvège est principalement côtière. C'est pourquoi les problèmes liés aux zones de pêche sont d'une importance vitale pour le pays. Assurer la base

même de l'existence de la population côtière est une tâche nationale importante. Nous considérons qu'il est essentiel de trouver une solution satisfaisante à ces questions quand une politique commune de la pêche sera formulée.

La Norvège suppose que les pays candidats vont pouvoir exprimer leurs points de vue sur la politique commune de la pêche, les négociations pour l'adhésion de ces pays étant désormais ouvertes.

Pour la Norvège se posent également quelques problèmes relatifs aux règles communautaires régissant les mouvements des capitaux et le droit d'établissement. La Norvège, traditionnellement, importe des capitaux étrangers et elle continuera à en avoir besoin pour le développement du pays. Le volume des capitaux importés et les modalités de leur importation risquent cependant de poser des problèmes particuliers en raison de la structure des entreprises norvégiennes : de petites unités avec très peu de capital propre. Les législateurs norvégiens ont depuis longtemps mis au point un régime de concessions destiné à surveiller l'exploitation des ressources naturelles en fonction de l'utilité publique et économique. C'est pourquoi ce régime occupe une place centrale dans notre politique économique. La réglementation communautaire pourrait créer pour la Norvège des difficultés particulières et nous aimerions en discuter au cours des négociations.

Pour le reste, nous croyons qu'il nous sera possible de prendre sur le plan interne, avant l'expiration des périodes de transition mutuelles à convenir, les mesures préparatoires nécessaires pour l'application de la réglementation communautaire. Bien sûr, certaines questions nécessiteront un examen plus détaillé, celle par exemple que soulève le Traité de Paris pour notre production charbonnière au Svalbard.

La participation à la coopération de l'EURATOM ne semble pas soulever de difficultés particulières, abstraction faite du problème spécial du contrôle, qui devra cependant trouver sa solution dans un plus grand cadre.

Nous avons pris note avec intérêt des plans proposant une coopération en politique industrielle. Nous accordons notre soutien à une coopération industrielle européenne plus large. Nous attachons une importance particulière à ce que la politique régionale soit une pièce maîtresse dans la future politique industrielle européenne.

Nous nous intéressons aussi vivement à toute action destinée à promouvoir la coopération technologique et scientifique. Nous acceptons avec plaisir l'invitation que la Communauté nous avait adressée à ce sujet l'année dernière.

A ce propos, il convient de souligner l'intérêt avec lequel nous avons constaté que les nations ont pris progressivement conscience de l'impossibilité de résoudre heureusement dans le cadre d'un seul Etat ou d'un seul pays de nombreux problèmes posés par la société moderne. Je pense tout d'abord aux problèmes de la pollution et de la protection de la nature.

La Communauté est en train de mettre au point des plans pour une coopération plus étendue et plus vaste dans le domaine économique et monétaire. Pour sa part, la Norvège a souligné depuis toujours dans la coopération internationale l'importance d'une coordination optimale de la politique économique et monétaire entre les pays. La Norvège attache du poids à la stabilité dans ces domaines et elle désire participer à une coopération plus large. Nous aurons sans doute l'occasion de présenter notre conception de ce que devrait être une telle coopération.